



L'éolien cherche toujours la recette de la concertation

23/03/2009 00:00

Comment améliorer la concertation autour des éoliennes? Lors d'un débat organisé par l'association Décider ensemble, le gouvernement a annoncé son intention de la faire progresser via les schémas régionaux d'implantation de l'éolien, inscrits dans le projet de loi Grenelle I.

Analyser par [Victor Roux-Goeken](#)

«30% des projets d'implantation de parc éolien font l'objet d'un contentieux, selon Youenn Dupuis, conseiller technique Energie-climat au Meeddat. Un taux nettement supérieur que pour tout autre projet industriel». L'atteinte de l'objectif européen de 23% d'énergies renouvelables pour la France en 2020 passera inéluctablement par l'éolien, qui doit contribuer à hauteur du quart ou du tiers de cet objectif. Et nécessite la construction de 8.000 éoliennes supplémentaires –6.000 selon le Syndicat des énergies renouvelables (SER).

Pour remédier à ce désamour, le gouvernement préconise de passer à une échelle de conception de parcs éoliens plus importante, non plus en dizaine mais en centaine de mégawatts (MW). Ceci afin d'éviter le mitage du territoire. Ce qui suppose d'améliorer la concertation amont via des schémas régionaux d'implantation de l'éolien, comme indiqué dans la loi dite Grenelle I

. Ce thème faisait l'objet d'un petit-déjeuner débat organisé mercredi 18 mars par l'association Décider ensemble, présidée par le député Bertrand Pancher (UMP, Meuse), qui vise à combler «l'écart entre les aspirations de nos concitoyens et les décisions prises par les acteurs de l'aménagement», malgré des procédures de concertation de plus en plus nombreuses.

Bertrand Amis, directeur général de Maia Eolis, énumère sa procédure de concertation: étude sur carte, rencontre du maire qui convoque le conseil municipal, autorisation ou non de poursuivre l'étude sur le terrain. Si oui, envoi d'une invitation personnelle à chaque habitant et organisation d'une réunion publique. Rencontre des exploitants et associations environnementales, de la communauté de communes, organisation d'une deuxième réunion publique avec «présentation claire du projet. Nous assurons enfin la visite d'un parc éolien existant pour balayer toute opposition en matière de bruit et environnement».

«Rien de mieux pour semer la pagaille sur un territoire, selon Patrice de Foucaud, président d'une communauté de communes dans l'Anjou et vice-président d'Amorce, association d'élus spécialisée dans l'énergie et les déchets. Nous avons adopté la procédure exactement inverse, en lançant une vraie concertation pour une ZDE avant d'y associer 3 entreprises locales».

Les pratiques contestables sont toujours d'actualité. L'association Zap'Atouvent n'est pas anti-éoliennes. Son président Arnaud Antonelli en veut pour preuve sa création tardive, en octobre 2008, pour des «problèmes avérés et constatés de réception de la télévision liés à l'implantation d'un parc éolien» apparus en décembre 2007 dans la commune de Sorcy-Saint-Martin (Meuse). «Nous avons proposé une réunion publique avec tous les acteurs, mais la société exploitante [Iberdrola] a décliné notre offre. Nous l'avons assignée en référé.» L'association a eu partiellement gain de cause début mars. Le tribunal de grande instance de Bar-le-Duc a ordonné une expertise. Montant: 4.000 euros à la charge de l'association, à trouver avant fin avril. L'Ademe, représentée par son directeur des ENR Jean-Louis Bal, a promis de mettre la main à la poche.

De son côté, le président du SER André Antolini doute de l'utilité de concevoir des parcs éoliens de capacité importante. Mais soutient l'idée de schémas régionaux. «Notre charte de qualité et de concertation de l'éolien, qui reste à signer, prévoit des réunions systématiques avec tous les acteurs».

«Comment les associations vont-elles intervenir dans la création des schémas régionaux?», se demande le vice-président de France nature environnement (FNE) Christian Garnier. Il propose que les conditions de concertation en amont soient définies dans un cahier des charges, afin de ne pas retomber dans l'opposition à l'éolien. Une situation que «nous avons annoncée quand l'éolien a commencé à se développer».